



REGLEMENT DES COMPETITIONS OFFICIELLES

Partie III – Championnat Foot à 8

(Version 10 – 02 juillet 2022)

Table des matières

Préambule	5
III. FOOTBALL A 8	5
A. CHAMPIONNAT FEMININ Séniors F	5
Article 1 Organisation	5
Article 2 Qualification et participation aux rencontres	5
Article 3 Terrains	5
Article 4 Classement	5
Article 5 Accession – Descente	6
B. CHAMPIONNAT FEMININ U18 F	6
Article 6 Organisation	6
Article 7 Qualification et participation aux rencontres	6
Article 8 Terrains	6
Article 9 Classement	6
C. CHAMPIONNAT FEMININ U15 F	6
Article 10 Organisation	6
D. CHAMPIONNAT U13	7
E. FOOTBALL D'ANIMATION U10-U11	7
Article 11 Organisation	7
Article 12 Déroulement des rencontres	7
Article 13 Participation des joueurs de catégorie inférieure	7
ANNEXE 1 : COMPETITIONS U13/U12	8
Préambule :	8
I - CHAMPIONNAT U13	8
Article 1 Organisation	8
a) Phase 1 dite de brassage :	8
b) Phase 2 :	8
c) Phase 3 :	8
Article 2 Engagements	9
Article 3 Règlement applicable	9
Article 4 Obligations des clubs et des dirigeants	9
Article 5 Organisation de la phase 1 dite de brassage	9
a) Groupe 1	9
b) Groupe 2	9
c) Groupe 3	9
d) Groupe « Plaisir »	10
Article 6 Déroulement de la Phase 1	10
a) Epreuve technique 1 : Jonglerie Statique (50, 50, 30)	10
b) Epreuve technique 2 : Conduite en relais chronométré avec frappe sur la Bâche de tir,	10
c) Epreuve technique 3 : Jonglerie en relais avec frappe sur la Bâche de tir,	10
Article 7 Organisation de la phase 2	10
Article 8 Déroulement de la Phase 2	10
a) Niveau D1	11
b) Niveau D2	11
c) Niveau D3	11
Article 9 Organisation de la phase 3	11
Article 10 Déroulement de la Phase 3	11
Article 11 Attribution des points	11
Article 12 Déroulement de la Phase 1 dite de brassage	11
a) Groupe 1	11
b) Groupe 2	12
Article 13 Organisation de la Phase 2	12
Article 14 Déroulement de la Phase 2	12
a) Niveau D1	12
b) Niveau D2	12
Article 15 Organisation phase 3	12

Article 16	Déroulement de la Phase 3	12
III - Dispositions communes		12
Article 17	Calendrier prévisionnel	13
Article 18	Particularités règlementaires	13
Article 19	13
IV - FESTIVAL FOOT U13 PITCH		16
Préambule		16
Article 20	Participation et qualification des joueurs et joueuses	16
Article 21	Organisation	16
Article 22	Déroulement de l'épreuve départementale	16
a)	Le Tour Préliminaire	16
b)	Le 1 ^{er} Tour	16
c)	Le 2nd Tour	16
d)	La Finale Départementale	16
e)	Décompte des points	17
f)	Calendrier Prévisionnel	17
Article 23	Particularités règlementaires	17
Article 24	Epreuves techniques	17
Article 25	17

Préambule

Le Règlement des Compétitions officielles du District de l'Hérault (District) fait l'objet d'une nouvelle version par souci de simplification et pour préciser, si nécessaire, les dispositions particulières aux Règlements Généraux de la FFF (R.G. F.F.F.) ainsi que ceux de la Ligue de Football d'Occitanie (LFO) qui sont d'application obligatoire sans possibilité de dérogation assouplissant la règle établie.

Le District, en tant qu'organe déconcentré de la FFF chargé d'une mission de service public déléguée par l'Etat, défend les valeurs fondamentales de la République Française.

Tout club disputant l'une des compétitions officielles organisées par le District reconnaît avoir pris connaissance des présents règlements qui lui sont applicables.

Les cas non prévus aux présents règlements ou dans ses annexes sont du ressort exclusif du Comité de Direction dans le respect des Règlements Fédéraux.

Toutes modifications aux Règlements du District dues à des décisions prises en Assemblées Fédérales, de Ligue ou du District feront l'objet d'une mise à jour sur le site Internet.

III. FOOTBALL A 8

A. CHAMPIONNAT FEMININ Séniors F

Article 1 Organisation

Le District organise dans la catégorie Féminine Sénior un championnat par match aller seulement, en deux phases :

- **Phase 1 : une division unique de brassage par des poules de 8 équipes maximum servant à déterminer les niveaux en phase 2.**
- **Phase 2 : un championnat Départemental 1 comprenant 1 poule de huit équipes (les meilleures équipes selon le classement des poules de brassage de la phase 1)**
- **Phase 2 : un championnat Départemental 2 comprenant 1 ou 2 poules de huit équipes (non qualifiées pour le Départemental 1)**

Dans le cas où la phase 2 est composée de plusieurs poules, des play-offs seront organisés pour l'attribution du titre de champion.

Les clubs sont autorisés à engager plusieurs équipes.

Par dérogation, l'engagement d'une équipe avant la phase deux du championnat Départemental 2 est autorisé.

La Commission de la Pratique Sportive est chargée, en collaboration avec l'administration du District de l'organisation et la gestion de ces compétitions.

Article 2 Qualification et participation aux rencontres

Les joueuses doivent détenir une licence « libre » dans la catégorie Sénior F, U19 F, U18 F, U17 F dans la limite de 3 et dans les conditions de l'article 73.2 des Règlements Généraux de la FFF (autorisation médicale spécifique).

Les joueuses remplacées peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant, et à ce titre, revenir sur le terrain.

Article 3 Terrains

Les rencontres du championnat sénior féminin à 8 se disputent sur des terrains classés niveau FootA8 par la F.F.F. dont les critères seront évalués par la CDTIS après visite des installations.

Article 4 Classement

Le classement est établi conformément aux dispositions de l'article 16 du Règlement des Compétitions Officielles.

Article 5 Accession – Descente

A la fin de la phase 1 de brassage les 8 meilleures équipes participeront au championnat Départemental 1 de la phase 2.

Les équipes qui ne se sont pas qualifiées pour le championnat Départemental 1 en fin de phase 1 participeront au championnat Départemental 2 de la phase 2.

B. CHAMPIONNAT FEMININ U18 F

Article 6 Organisation

Un championnat U18 F est organisé en deux phases selon les règles du foot à 8.

- Phase 1 : une division unique de brassage servant à déterminer les niveaux en phase 2 en matchs Aller/Retour si le nombre d'équipes engagées le permet.
- Phase 2 : un championnat Départemental 1 avec les meilleures équipes selon le classement des poules de brassage de la phase 1 en matchs Aller/Retour
- Phase 2 : un championnat Départemental 2 avec les équipes non qualifiées en D1 pour la phase 2 en matchs Aller/Retour

Dans le cas où la phase 2 est composée de plusieurs poules, des play-offs seront organisés pour l'attribution du titre de champion.

Les clubs sont autorisés à engager plusieurs équipes.

Par dérogation, l'engagement d'une équipe avant la phase deux du championnat D2 est autorisé.

La Commission de la Pratique Sportive est chargée, en collaboration avec l'administration du District de l'organisation et de la gestion de cette compétition.

Article 7 Qualification et participation aux rencontres

Les joueuses doivent détenir une licence « libre » dans la catégorie U18 F, U17 F, U16 F et U15 F dans la limite de 3 et dans les conditions de l'article 73.2 des Règlements Généraux de la FFF (autorisation médicale spécifique).

Les joueuses remplacées peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçante et à ce titre revenir sur le terrain.

Article 8 Terrains

Les rencontres du championnat U18 F à 8 se disputent sur des terrains classés niveau FootA8 par la F.F.F. dont les critères seront évalués par la CDTIS après visite des installations.

Article 9 Classement

Le classement est établi conformément aux dispositions de l'article 16 du Règlement des Compétitions Officielles du District.

C. CHAMPIONNAT FEMININ U15 F

Article 10 Organisation

Le District organise dans la catégorie jeunes Féminines un championnat U15F en deux phases par matchs aller simple ou matchs aller/retour si le nombre d'équipes est insuffisant.

- Phase 1 : une division unique de brassage servant à déterminer les niveaux en phase 2
- Phase 2 : un championnat Départemental 1 avec les meilleures équipes selon le classement des poules de brassage de la phase 1
- Phase 2 : un championnat Départemental 2 avec les équipes non qualifiées pour la phase 2 en Départemental 1

Dans le cas où la phase 2 est composée de plusieurs poules, des play-offs seront organisés pour l'attribution du titre de champion.

Les clubs sont autorisés à engager plusieurs équipes.

Par dérogation, l'engagement d'une équipe avant la phase deux du championnat Honneur est autorisé.

La Commission de la Pratique sportive est chargée, en collaboration avec l'administration du District de l'organisation et la gestion de ces compétitions.

D. CHAMPIONNAT U13

Voir détail [ANNEXE 3](#) et Livret d'accompagnement des U12 – U13 site du District)

E. FOOTBALL D'ANIMATION U10-U11

Article 11 Organisation

Pour cette catégorie U10 - U11, l'apprentissage du football doit être favorisé.

La Commission de la Pratique Sportive est chargée en collaboration avec l'administration du District de l'organisation et de la gestion de cette pratique en application de la Circulaire adoptée en Assemblée Générale.

Article 12 Déroulement des rencontres

Les rencontres de ces catégories, basées sous forme de plateaux de 3 ou 4 équipes, se déroulent le samedi. La saison se déroule en deux phases :

- 1ère phase : plateaux de niveaux et géographiques,
- 2ème phase : plateaux de niveaux.

Trois niveaux de rencontres sont recommandés pour la saison (Voir Livret d'accompagnement des U10 – U11 site du District).

Les horaires doivent être communiqués par le club organisateur au plus tard le mardi à 12h pour le week-end qui suit, sous peine d'une sanction financière dont le montant sera fixé par le Comité de Direction du District. En cas d'alerte orange déclenchée ou en cours par Météo France le jour du plateau, tous les plateaux concernés de la catégorie sont systématiquement supprimés.

La feuille de plateau est renvoyée par le club organisateur au District dans les 24 heures qui suivent la date des rencontres.

Pour le football animation, U6-U11, la feuille de plateau pourra être scannée et transmise par email au service animation@herault.fff.fr

Article 13 Participation des joueurs de catégorie inférieure

Voir la pyramide des âges à l'[Annexe 1](#) du présent règlement.

ANNEXE 1 : COMPETITIONS U13/U12

Préambule :

La pratique U13 doit être avant tout un outil d'apprentissage et de progression du joueur tout au long de la saison. La saison est ponctuée principalement par deux moments, le championnat et le Festival Foot U13 Pitch.

Une pratique U12 est mise en place afin de permettre au club de travailler par génération et au District de pratiquer la montée générationnelle en faisant évoluer un certain nombre d'équipes directement au niveau 1 de la phase 2 de la saison suivante.

I - CHAMPIONNAT U13

Article 1 Organisation

Il est mis en place une compétition appelée une pratique CATEGORIE U13 en 3 phases qui se déroule sur la saison sportive (voir schéma en fin de règlement).

a) Phase 1 dite de brassage :

3 groupes sont constitués :

Le premier groupe est constitué uniquement des 5 équipes ayant évolué en U12 au niveau Interdistrict et les 7 meilleures équipes U12 du niveau 1 de la saison 2021-2022. clubs engagées avant la date limite du 7 septembre 2022 et l'éducateur a assisté à la réunion du permis de conduire une équipe U13(U12). Ces 12 équipes évolueront au niveau D1 de la phase 2.

Le second groupe est constitué uniquement d'équipes dites « 1 » de clubs engagées avant la date limite du 7 septembre 2022. Les 24 équipes de ce groupe jouent pour participer à un des deux niveaux (niveau D1 et niveau D2) de la phase 2. Ce groupe est limité aux 24 premières équipes engagées dont l'éducateur a assisté à la réunion du permis de conduire une équipe U13(U12).

Le troisième groupe est constitué des équipes qui s'engagent avant le 15 septembre 2022. Les équipes de ce groupe jouent pour participer aux niveaux D2 ou D3 de la phase 2.

Une pratique dite « plaisir » pour les équipes des clubs ne désirant pas faire une pratique compétitive. Des plateaux seront organisés par la commission.

La commission, afin d'avoir des plateaux à 4, peut compléter le groupe 2, avec une équipe engagée après la date d'engagement. Une liste de ces équipes sera publiée le 21 septembre 2022 au plus tard.

Pratique :

Cette phase brassage se déroule sous la forme de plateaux à quatre équipes, deux matchs de 30 mn par équipe (2x15mn avec pause coaching de 2mn) et une épreuve technique avant chaque début de plateau. Chaque journée débute par une épreuve technique différente qui attribue des points au classement final.

b) Phase 2 :

Le championnat phase 1 est constitué de 3 niveaux :

- Départemental 1 : 4 poules de 6
- Départemental 2 : 8 poules de 6
- Départemental 3 : 9 poules de 6

Pratique :

Pour cette phase, les rencontres se déroulent sous la forme d'un match unique de 2 fois 30 mn, avec pause coaching.

c) Phase 3 :

Le championnat phase 3 est constitué de 4 niveaux :

- Niveau Territorial : à définir avec les autres districts
- Départemental 1 : 3 poules de 10
- Départemental 2 : 4 poules de 10
- Départemental 3 : 6 poules de 10

Pratique :

Pour cette phase, les rencontres se déroulent sous la forme d'un match unique de 2 fois 30 mn, avec pause coaching.

Le classement pour les phases 1 et 2 n'ayant pas d'épreuves techniques, il est établi suivant les dispositions de l'article 16 du Règlement des Compétitions Officielles du District de l'Hérault.

Article 2 Engagements

Cette compétition est ouverte aux clubs affiliés FFF et aux joueurs licenciés FFF régulièrement engagés.

Article 3 Règlement applicable

Les Lois du Jeu du football à effectif réduit (circulaire F.F.F. du 09 février 2013) s'appliquent à cette pratique U13. (Notamment l'arbitrage à la touche par les joueurs remplaçants).

Article 4 Obligations des clubs et des dirigeants

L'Encadrement Technique des équipes inscrites doit participer à une réunion de validation et d'information dénommée « Permis de Conduire une équipe U13(U12) » dont les dates sont fixées par le District De l'Hérault de Football. En cas de non-participation à cette réunion de l'Encadrement responsable, l'équipe concernée ne peut accéder au Niveau D1 de la phase 2 si son classement sportif le lui permet.

Pour la phase 3, les équipes évoluant au niveau D1 doivent avoir un éducateur titulaire, au minimum, du module U13 ou CFF2 et d'un dirigeant à chaque rencontre.

Tout changement d'éducateur doit être notifié au District.

Si l'éducateur sur la feuille de match n'est pas celui qui a participé à la réunion « Permis de Conduire une équipe U13(U12) », l'équipe ne peut pas accéder au niveau supérieur et chaque match pour lequel l'éducateur est absent est donné perdu par pénalité.

Pour la phase 2 et la phase 3, l'utilisation de la FMI sera obligatoire

Article 5 Organisation de la phase 1 dite de brassage

a) Groupe 1

Toutes les équipes de ce groupe sont qualifiées pour le niveau D1 de la phase 2

b) Groupe 2

Le second groupe est constitué uniquement des équipes dites « 1 » des clubs engagées avant la date limite du 7 septembre 2022. Les équipes de ce groupe jouent pour participer à un des deux niveaux (niveau D1 et niveau D2) de la phase 2. Ce groupe est limité aux 24 premières équipes engagées dont l'éducateur a assisté à la réunion du permis de conduire une équipe U13(U12).

Les équipes en fonction de leur classement peuvent accéder à un des deux niveaux de la phase 2.

12 équipes accéderont au niveau D1 de la phase 2.

12 équipes accéderont au niveau D2 de la phase 2.

Il est organisé sous forme de plateau à 4 avec 2 rencontres de 30mn, ce sont les points des épreuves techniques acquis lors des 3 premières journées qui départagent les équipes en cas d'égalité au classement.

c) Groupe 3

Le troisième groupe est constitué des équipes qui s'engagent avant le 17 septembre 2022. Les équipes de ce groupe jouent pour participer aux niveaux D2 ou D3 de la phase 2.

Les équipes en fonction de leur classement peuvent accéder à un des deux niveaux de la phase 2.

36 équipes accéderont au niveau D2 de la phase 2.

Les autres équipes accéderont au niveau D3 de la phase 2.

Il est organisé sous forme de plateau à 4 avec 2 rencontres de 30mn, ce sont les points des épreuves techniques acquis lors des 3 premières journées qui départagent les équipes en cas d'égalité au classement.

Les équipes engagées après la date d'engagement, joueront au niveau D3 lors de la phase 2.

Des plateaux amicaux sont organisés pour faire jouer ces dernières équipes dans l'attente de la phase 2.

d) Groupe « Plaisir »

Pratique adaptée aux équipes ne désirant pas faire de pratique de type compétition.

Des plateaux seront organisés pour la phase 1 et la phase 2.

Article 6 Déroulement de la Phase 1

Cette phase pré-sélective se déroule sous la forme de plateaux à 4 équipes, 2 matchs de 30 mn (2x15mn avec pause coaching de 2mn) par équipe et une épreuve technique avant chaque début de plateau. Chaque journée débute par une épreuve technique différente qui attribue des points au classement final.

Journée 1	Journée 2	Journée 3
Epreuve technique 1	Epreuve technique 2	Epreuve technique 3
A - B	A - D	A - C
C - D	C - B	B - D
A - C	A - B	A - D
B - D	C - D	C - B

Les épreuves techniques permettent d'obtenir 4, 3, 2 ou 1 point(s) en fonction du classement obtenu pour l'épreuve.

Les fiches descriptives des épreuves seront mises en ligne avant la fin du mois d'août.

a) Epreuve technique 1 : Jonglerie Statique (50, 50, 30)

Exemple de déroulement : les joueurs de A comptent pour les joueurs de B puis on inverse, Le dirigeant de A note les résultats de B et le dirigeant de B note les résultats de A.

On fait un classement des équipes qui ont obtenu le meilleur score (sur 10 joueurs).

b) Epreuve technique 2 : Conduite en relais chronométré avec frappe sur la Bâche de tir,

Exemple de déroulement : les joueurs A passent, le dirigeant de C chronomètre, D note, B libère les joueurs.

On fait un classement des équipes qui ont obtenu le meilleur temps, si l'équipe a moins de 12 joueurs, on complète en repartant du n°1.

c) Epreuve technique 3 : Jonglerie en relais avec frappe sur la Bâche de tir,

Exemple de déroulement : les joueurs A passent, le dirigeant de C chronomètre, D note, B libère les joueurs.

On fait un classement des équipes qui ont obtenu le meilleur temps, si l'équipe a moins de 12 joueurs, on complète en repartant du n°1.

Article 7 Organisation de la Phase 2

Composition :

- U13 D1, 4 poules de 6.
- U13 D2, 8 poules de 6.
- U13 D3, X poules de 6.

Le nombre maximum d'équipes par club est fixé à un en D1.

Article 8 Déroulement de la Phase 2

Pour cette phase, les rencontres se déroulent sous la forme d'un match unique de 2 fois 30 mn, avec pause coaching.

a) Niveau D1

A l'issue de cette phase les 2 meilleures équipes de chaque poule et la meilleure équipe classée seconde, intègrent le niveau Territorial de la phase 3.

Les autres équipes de chaque poule intègrent le niveau D1 de la phase 3.

b) Niveau D2

A l'issue de cette phase, les équipes classées premières de chaque poule (8) et les 7 meilleures équipes classées seconde intègrent le niveau D1 de la phase 3.

La dernière équipe de chaque poule (8) intègrent le niveau D3 de la phase 3.

Les autres équipes (25) intègrent le niveau D2 de la phase 3.

c) Niveau D3

A l'issue de cette phase, les 15 meilleures équipes intègrent le niveau D2 de la phase 3.

Les autres équipes intègrent le niveau D3 de la phase 3.

Article 9 Organisation de la phase 3

Composition :

- U13 Niveau Interdistrict, en construction
- U13 D1, 3 poules de 10
- U13 D2 4 poules de 10
- U13 D3 X poules de 10

Le nombre maximum d'équipe par club est fixé à 1 pour le niveau D1.

Article 10 Déroulement de la Phase 3

Pour cette phase, les rencontres se déroulent sous la forme d'un match unique de 2 fois 30 mn, avec pause coaching.

Article 11 Attribution des points

- Match gagné 3 pts
- Match nul 1 pt
- Match perdu 0pt
- Forfait ou pénalité -1pt
- Epreuve technique non réalisée : -1 pt
- Educateur qui n'a pas participé à la réunion permis de conduire une équipe U13 : match perdu par pénalité.

II - CHAMPIONNAT U12

Cette compétition n'est autorisée que pour les joueurs de la catégorie U12 avec possibilité d'avoir 3 joueurs U11 maximum. (Voir schéma de l'organisation en fin de règlement).

Article 12 Déroulement de la Phase 1 dite de brassage

a) Groupe 1

Le premier groupe est constitué uniquement d'équipes dites « 1 » de clubs engagées avant la date limite du 7 septembre 2022. Les équipes de ce groupe jouent pour participer à un des deux niveaux (niveau D1 et niveau D2) de la phase 2.

Ce groupe est limité aux 48 premières équipes engagées dont l'éducateur a assisté à la réunion du permis de conduire une équipe U13/U12.

La commission, afin d'avoir des plateaux à 4, peut compléter le groupe 1, avec une équipe engagée après la date d'engagement. Une liste de ces équipes sera publiée le 21 septembre 2022 au plus tard.

Les équipes en fonction de leur classement peuvent accéder à un des deux niveaux de la phase 2.

24 équipes accéderont au niveau D1 de la phase 2.

24 équipes accéderont au niveau D2 de la phase 2.

Il est organisé sous forme de plateau à 4 avec 2 rencontres de 30mn, ce sont les points des épreuves techniques acquis lors des 3 premières journées qui départagent les équipes en cas d'égalité au classement.

b) Groupe 2

Le second groupe est constitué des équipes qui s'engagent avant le 17 septembre 2022. Les équipes de ce groupe jouent pour participer aux niveaux D2 ou D3 de la phase 2.

Les équipes en fonction de leur classement peuvent accéder à un des deux niveaux de la phase 2.

12 équipes accéderont au niveau D2 de la phase 2.

Les autres évolueront au niveau D3 de la phase 2.

Cette phase pré-sélective se déroule sous la forme de plateaux à quatre équipes, deux matchs de 30 mn (2x15mn avec pause coaching de 2mn) par équipe et une épreuve technique avant chaque début de plateau. Chaque journée débute par une épreuve technique différente qui attribue des points au classement final.

Les équipes engagées après la date d'engagement, joueront au niveau D3 lors de la phase 2.

Article 13 Organisation de la Phase 2

Composition :

- U12 D1, 4 poules de 6
- U12 D2, 6 poules de 6
- U12 D3, X poules de 6

Le nombre maximum d'équipes par club est fixé à un en niveau D1.

Article 14 Déroulement de la Phase 2

Pour cette phase, les rencontres se déroulent sous la forme d'un match unique de 2 fois 30 mn, avec pause coaching.

a) Niveau D1

A l'issue de cette phase, les 5 meilleures équipes intègrent le niveau Territorial de la phase 3.

Les autres équipes intègrent le niveau D1 de la phase 3.

b) Niveau D2

A l'issue de cette phase, les 11 meilleures équipes intègrent le niveau D1 de la phase 3.

Les 6 dernières équipes intègrent le niveau D3 de la phase 3.

Les équipes restantes intègrent le niveau D2 de la phase 3.

Article 15 Organisation phase 3

- U12 Territorial, 5 équipes (à confirmer avec le district du Gard)
- U12 D1, 3 poules de 10
- U12 D2, 3 poules de 10
- U12 D3, X poules de 10

Le nombre maximum d'équipe par club est fixé à un pour le niveau D1.

Article 16 Déroulement de la Phase 3

Pour cette phase, les rencontres se déroulent sous la forme d'un match unique de 2 fois 30 mn, avec pause coaching. A la fin de cette phase, les équipes les mieux classées sont qualifiées automatiquement pour le niveau D1 catégorie U13 sans passer par la phase de brassage la saison suivante.

III - Dispositions communes

Article 17 Calendrier prévisionnel

- Phase 1 : 24/09 ; 1/10 ; 8/10
- Phase 2 : 12/11 au 11/12, la commission pourra utiliser le mercredi après-midi pour faire jouer les matchs en retard
- Phase 3 : 14/01 au 13/05
- Le calendrier général définitif sera diffusé dès que possible sur le site internet du District (catégorie « compétitions - plateaux »).

Article 18 Particularités règlementaires

- Toute équipe qui arrive après le début du coup d'envoi est déclarée forfait si 15 minutes après l'heure fixée pour le match elle ne présente pas au moins sept joueurs. (Article 159 des Règlements Généraux de la F.F.F.). De plus, en phase de brassage, elle est déclarée forfait pour toutes les rencontres du plateau.
- Pour les rencontres de championnat des phases 2 et 3 une équipe est considérée absente si 15 minutes après l'heure fixée pour le match elle ne présente pas au moins sept joueurs. (Article 159 des Règlements Généraux de la F.F.F.).
- Tous les joueurs et joueuses doivent être régulièrement licenciés pour la saison en cours.
- Les clubs ont la possibilité de faire jouer au maximum 4 licenciés mutés par équipe, dont 1 hors période normale.

Article 19

La Commission de la pratique sportive est chargée du suivi de cette compétition et peut prendre toutes les décisions incombant à ses prérogatives pour assurer le bon déroulement de celle-ci.

Schéma de l'organisation de la saison 2022/2023 pour les U13

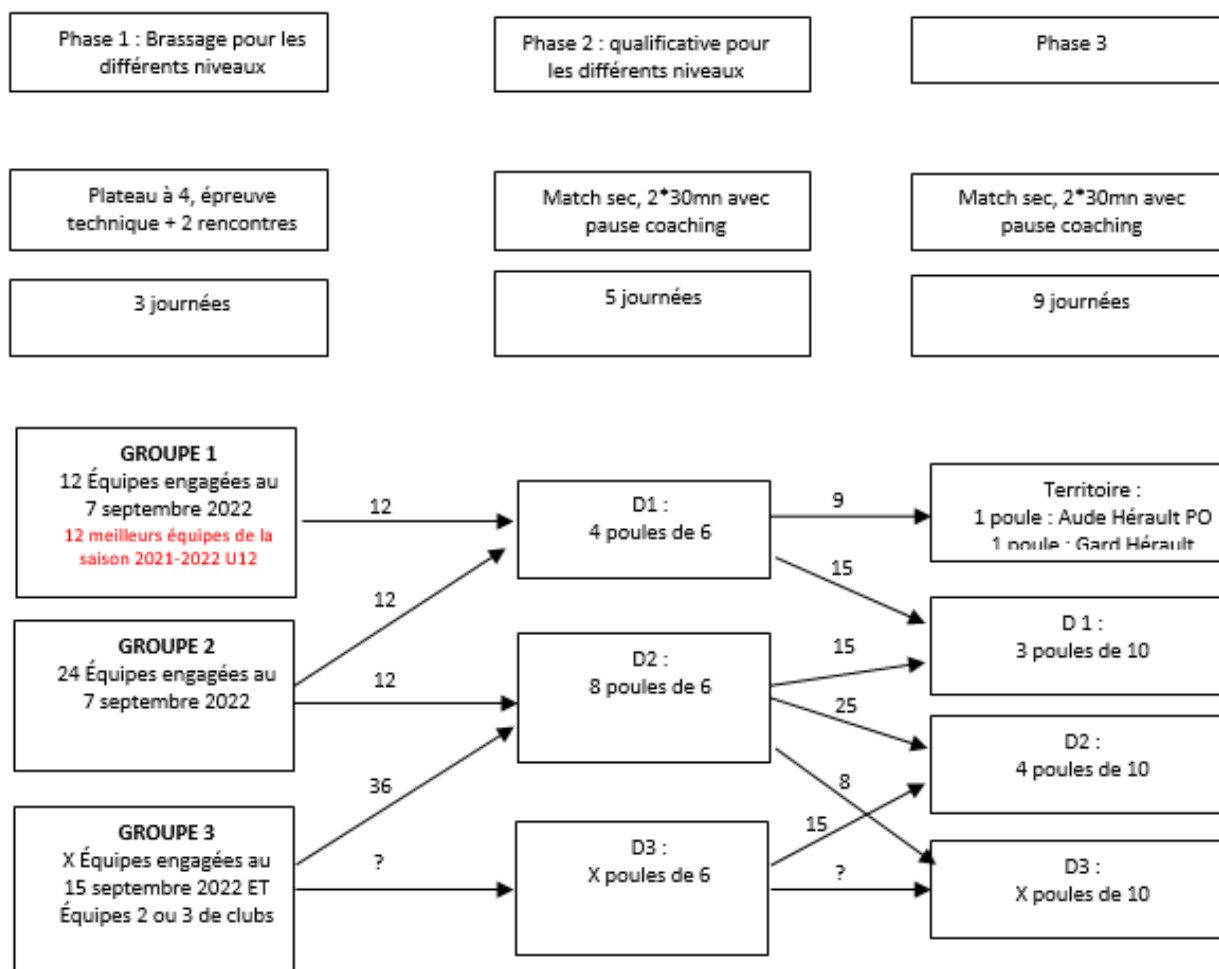
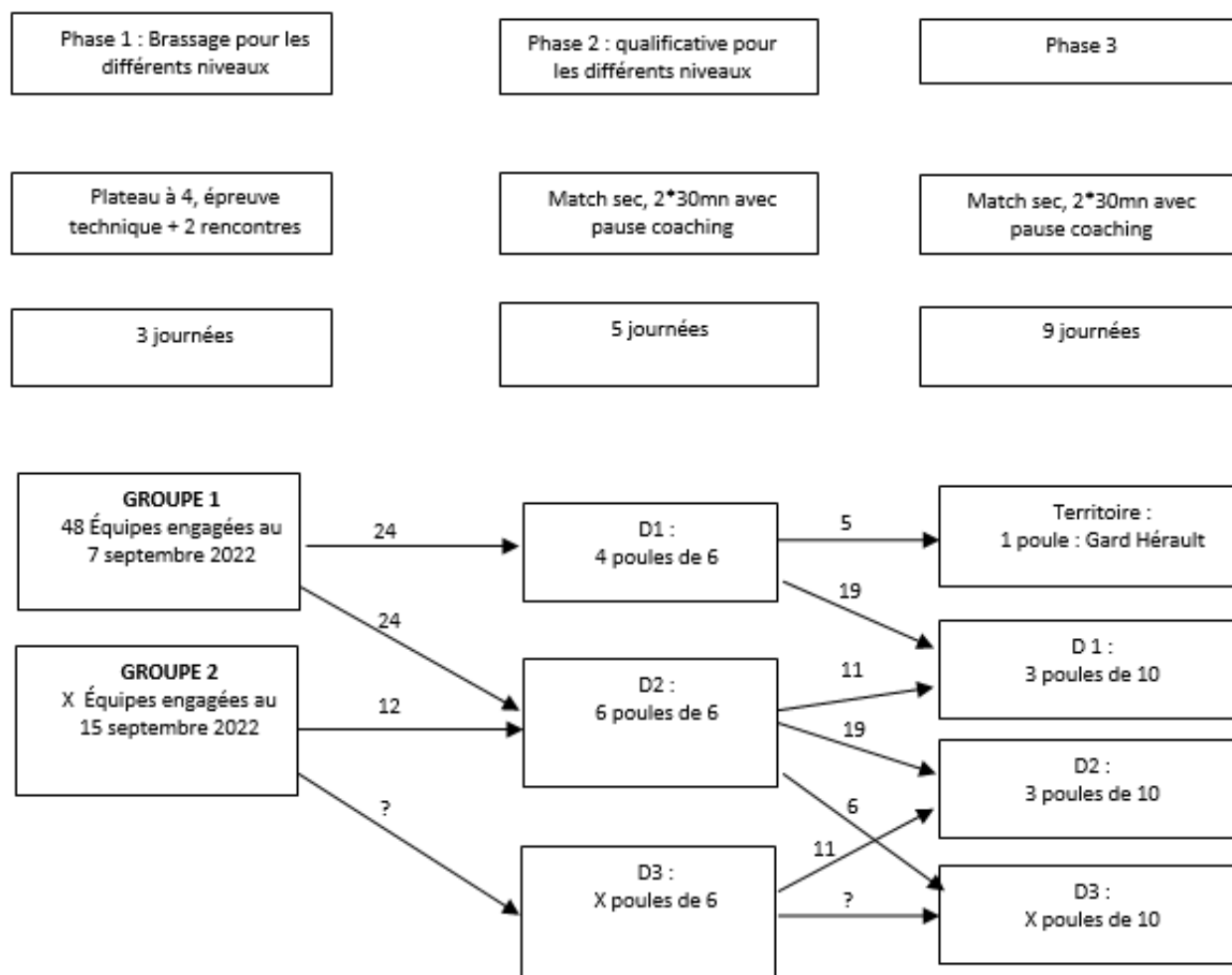


Schéma de l'organisation de la saison 2022/2023 pour les U12



IV - FESTIVAL FOOT U13 PITCH

Préambule

Le FESTIVAL FOOT U13 PITCH est une manifestation nationale dont les dates et le règlement sont définis par la F.F.F. et la Ligue du Football Amateur. Ce festival vise à associer l'éducatif et le sportif, il concerne d'une part les équipes féminines et d'autre part les équipes masculines.

Une compétition spécifique U12 sous le même format que celle du FESTIVAL FOOT U13 sera organisée au niveau départemental avec un rassemblement final à 8 équipes en fin de saison.

Article 20 Participation et qualification des joueurs et joueuses

Les ententes sont autorisées et doivent être déclarées puis validées en début de saison par le Comité de Direction du District.

Les joueurs et joueuses ne peuvent participer au Festival Foot U13 Pitch que pour un seul club ou entente dans la même saison.

Catégories d'âge autorisées :

- Filles, U13 F, U12 F, U11 F dans la limite de 3
- Garçons, U13, U12, U11 dans la limite de 3

La mixité est autorisée pour les filles (y compris U14 F) dans les équipes U13 garçons.

Les clubs ont la possibilité de faire jouer au maximum 4 licenciés mutés par équipe, dont 1 hors période normale.

Tous les joueurs et joueuses doivent être régulièrement licenciés pour la saison en cours.

Article 21 Organisation

Il est mis en place une compétition appelée FESTIVAL FOOT et CHALLENGE (un tour préliminaire suivi de deux tours) qui se déroule sur la saison Sportive.

Les équipes non qualifiées après chaque tour du Festifoot sont reversées dans le CHALLENGE U13.

Seize équipes de clubs différents participeront à la finale U13.

Toutes les équipes engagées en championnat participent à cette épreuve.

Article 22 Déroulement de l'épreuve départementale

a) Le Tour Préliminaire

Il permet de ramener le nombre d'équipe U13 à 128. Plusieurs plateaux seront organisés, les équipes effectueront 3 matchs de 20 mn, il y aura 2 qualifiés par plateau. En cas d'égalité au classement, pour départager on prend en compte d'abord le match qui les a opposés et ensuite la meilleure attaque puis la meilleure défense.

b) Le 1^{er} Tour

Il permet de ramener le nombre d'équipe U13 à 64 équipes. 32 plateaux seront organisés, les équipes effectueront 3 matchs de 20 mn et une épreuve technique qui permettra de départager les équipes en cas d'égalité au classement, il y aura 2 qualifiés par plateau.

c) Le 2nd Tour

Il permet de ramener le nombre d'équipe U13 à 16 équipes. 16 plateaux seront organisés, les équipes effectueront 3 matchs de 20 mn et une épreuve technique qui permettra de départager les équipes en cas d'égalité au classement, il y aura 1 qualifié par plateau.

d) La Finale Départementale

Elle regroupe 16 équipes garçons et de 4 à 16 équipes filles de clubs différents et se déroulera sur une journée. Les joueurs effectueront 5 épreuves :

- Matchs selon la formule échiquier avec protocole d'avant et après match
- les quizz (2) du PEF
- les défis techniques

Un classement final prenant en compte les trois épreuves ci-dessus désignera les équipes du District qui participeront à la finale Régionale.

Concernant les équipes éliminées du Festival Foot, les vainqueurs des plateaux des challenges se retrouveront lors de rassemblement à 8 équipes qui seront organisés en fin de saison.

e) Décompte des points

- Match gagné 3 pts
- Match nul 1 pts
- Match perdu 0 pt
- Forfait ou pénalité : -1 pt

f) Calendrier Prévisionnel

Tour Préliminaire U13 et U12 : 15 octobre 2022

1er Tour : 7 Janvier 2022

2ème Tour : 11 février 2023

Finale Départementale : 1 avril 2023

Finale Régionale : 13 mai 2023

Finale Nationale : 3, 4 juin 2023

Article 23 Particularités règlementaires

Les Lois du Jeu du football à effectif réduit (circulaire F.F.F. du 09 février 2013) s'appliquent à cette pratique U13. (Notamment l'arbitrage à la touche par les joueurs remplaçants sous forme de rotation à chaque période de jeu).

Toute équipe qui arrive après le début du coup d'envoi (horaire du plateau) sera considéré comme forfait pour toutes les rencontres du plateau et les autres équipes se verront attribuer 3 points. Tout joueur ou joueuse exclu lors d'une rencontre ne pourra pas participer à la rencontre suivante.

Pour la finale départementale les litiges, réclamations et suites disciplinaires sont examinés par la commission de la Pratique Sportive. Les décisions prises sont sans appel.

Article 24 Epreuves techniques

Toutes les épreuves techniques se feront avant les rencontres. Toute épreuve non effectuée par une équipe entraîne sa disqualification du plateau.

Si les feuilles d'évaluations ne sont pas disponibles, il sera possible d'utiliser une feuille de papier blanc.

Si un ou plusieurs éducateurs ne permettent pas à leur équipe de réaliser cette épreuve, les autres éducateurs peuvent s'organiser pour la réaliser.

Article 25

La Commission de la pratique sportive est chargée du suivi de cette compétition et peut prendre toutes les décisions incombant à ses prérogatives pour assurer le bon déroulement de celle-ci.